



**GUIDE
COMMUNAL**

de la solidarité internationale

CNCD

11.11.11

Remerciements

Nous remercions les personnes qui se sont impliquées dans le présent guide, y compris pour leur relecture attentive et leurs commentaires avisés.

Première édition 2009

Béatrice Clarinval et Sophie Torfs (CASIW-B),
Françoise Raoult (CIRé), Jean-Michel Reniers (Brulocalis),
Isabelle Compagnie (UVCW), Damien Hubert (éco-conseiller
Mons), Liesbet Van Mechelen (11.11.11), Julie Pire,...

Deuxième édition 2018

Mise à jour grâce au concours de
Paola Digata, Marine Waegemans, Violette Brassart,
Isabelle Compagnie (UVCW), Valère Rion (Volontaire).

Troisième édition 2024

Mise à jour grâce au concours de
Isabelle Compagnie (UVCW), Charlotte Mali (BRULOCALIS),
Alice Beck (CNCD-11.11.11), Anne Van Ruymbeke
(CNCD-11.11.11), Clotaire Dion (CNCD-11.11.11), Marie Raida
(CNCD-11.11.11), Antoinette Van Haute (CNCD-11.11.11),
Cécile Vanderstappen (CNCD-11.11.11), Timur Uluç
(CNCD-11.11.11), Chérine Layachi (Soliris Brussels), Camelia
Bendoduh (Soliris Brussels), Arnaud Zacharie (CNCD-11.11.11).



SOMMAIRE

ÉDITO	04
QUI SOMMES-NOUS ?	06
UNE POLITIQUE COMMUNALE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE : POURQUOI ?	08
TROIS AXES STRATEGIQUES D'ACTION	14
1. Nouer des liens concrets avec le Sud : la coopération au développement	17
A. Pourquoi coopérer ?	17
B. Comment coopérer ?	18
2. Agir localement : l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire	25
A. Pourquoi sensibiliser ?	25
B. Qui sensibiliser ?	27
C. Comment sensibiliser ?	28
3. Une politique globale durable	32
A. Développement durable	32
B. Les éco-teams	33
C. Les communes du commerce équitable	34
D. Les prises de position politiques en faveur de la solidarité	35
CADRE COMMUNAL DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNALE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	36
1. Qui	38
A. La compétence échevinale et le soutien collégial	38
B. Un espace participatif	39
2. Fixer des objectifs	45
3. Des moyens suffisants	46
A. Mobiliser un budget	46
B. Mobiliser des ressources humaines	47
C. Communiquer vers les habitant-es	48
D. Mettre à disposition des lieux d'échange	48
E. Soliris.brussels : la plateforme de soutien aux acteur-rices bruxellois-es de la solidarité internationale	49
FICHES TECHNIQUES	52
CONTACTS	54

ÉDITO

par Timur Uluç,
Responsable du département campagne du CNCD-11.11.11

Dans un monde toujours plus interconnecté, la solidarité internationale n'est plus une option, mais une nécessité. Le CNCD-11.11.11 s'engage avec passion et endurance pour promouvoir cette solidarité à travers ses trois missions : sensibiliser et mobiliser le public belge, interpeller les responsables politiques, ainsi que financer des projets de développement à travers le monde. Ce guide communal s'inscrit pleinement dans cette démarche, en offrant aux citoyen·nes des outils concrets pour agir localement, tout en réfléchissant globalement.

L'équipe du CNCD-11.11.11 est fière et heureuse de présenter ce guide, qui pourra être utile à de nombreuses personnes : que vous soyez citoyen·ne, mandataire politique ou employé·e communal·e, vous pourrez profiter de ce guide pour insuffler une vraie dynamique de solidarité internationale au sein de votre commune !

Nous l'avons voulu concis, clair et pratique, en deux chapitres seulement :

- > Le premier vous proposera de passer à l'action, à travers 3 axes stratégiques (coopérer, sensibiliser et agir durablement). Il vous présentera un éventail des possibilités d'action et des ressources disponibles ;
- > Le deuxième chapitre dessinera des pistes pour mettre en place un cadre communal propice à une politique locale efficace de solidarité internationale.



La pertinence de ce guide réside dans sa capacité à renforcer chaque commune, pour que celle-ci puisse jouer pleinement son rôle de catalyseur de solidarité internationale. En effet, les communes disposent de ressources, de réseaux, d'expertise et d'une proximité avec les citoyen-nes qui leur permettent de devenir de véritables moteurs de changement.

Comme vous le découvrirez très rapidement, les leviers d'actions sont nombreux. Ce guide pratique recense des initiatives qui pourront être directement applicables. Que ce soit de l'ordre de la sensibilisation, de la mobilisation, ou encore de la mise en place de partenariat internationaux.

Nous espérons que ces quelques pages pourront constituer pour vous une véritable feuille de route pour transformer votre commune.

En diffusant ce guide, nous invitons donc notre entourage à construire et promouvoir des alternatives crédibles, pour un monde juste et durable, tant individuellement que collectivement.



CNCD

11.11.11

Pour un monde juste et durable



QUI SOMMES- NOUS ?

Le CNCD-11.11.11 – Centre national de coopération au développement – regroupe près de 70 ONG, syndicats et associations engagées dans la solidarité internationale, ainsi qu'un mouvement citoyen d'une cinquantaine de groupes de volontaires, actifs depuis plus d'un demi-siècle au service de la solidarité internationale, dans la promotion d'un monde juste et durable, à travers l'Opération 11.11.11 et des campagnes de mobilisation citoyenne et de plaidoyer.

Le CNCD-11.11.11 poursuit trois missions essentielles :

INTERPELLER. En tant que coupole, le CNCD-11.11.11 interpelle les instances politiques nationales et internationales sur leurs responsabilités en matière de coopération au développement et de solidarité internationale.

SENSIBILISER. L'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire vise un changement de valeurs et d'attitudes, tant sur le plan individuel que collectif en vue d'aboutir à un changement de société. En tant que coupole, le CNCD-11.11.11 assure la promotion de campagnes de sensibilisation, d'information et de mobilisation de la population, avec ses ONG membres et ses groupes de volontaires.

FINANCER. Grâce à l'Opération 11.11.11, le CNCD-11.11.11 finance chaque année plus de 200 programmes et projets de développement durable en Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient et Asie.



11.11.11.

Une politique communale de solidarité internationale :

POURQUOI ?

Quelques arguments en faveur d'une commune
«solidaire au-delà des frontières»

La première raison pour laquelle l'engagement des communes dans la solidarité internationale a du sens, c'est parce qu'elles ont des atouts pour être des **actrices de proximité efficaces** en matière de **coopération au développement**. Elles disposent de compétences spécifiques, relatives aux métiers de la ville, qu'elles peuvent échanger avec leurs homologues du Sud – partage d'expériences également riche d'enseignements pour les communes du Nord. En matière d'état civil, de gestion de l'eau, de propreté et de salubrité publique, de cohésion sociale, les communes sont les mieux placées pour coopérer efficacement. La reconnaissance de ce mode «singulier et efficace de coopération internationale» a d'ailleurs été à l'ordre du jour de nombreux sommets internationaux sur le développement depuis plus de 20 ans¹.

Par ailleurs, la commune, en tant que niveau de pouvoir le plus proche des citoyen·nes, se doit d'être **vecteur de sensibilisation de sa population**, dans une perspective d'éducation permanente. **En tant qu'exemple** en matière de solidarité, de respect, d'esprit d'accueil et d'ouverture, elle a aussi, pour les forces de la société civile où fleurissent les initiatives solidaires, la capacité d'être **moteur, catalyseur, facilitateur**.

¹ Voir à ce sujet la Charte sur la Coopération décentralisée de la CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) www.uclg.org/fr

10 – pourquoi ?



Enfin, aujourd’hui, de nombreuses communes belges sont devenues, de fait, des **territoires internationaux**, habités par une multiculturalité dont l’harmonie reste chaque jour à construire. Pour faire de nos communes de véritables territoires interculturels, où chacun-e se sent reconnu-e et respecté-e, la politique locale de solidarité internationale est une voie à explorer, puisqu’elle favorise l’interconnaissance et le vivre-ensemble :

> Parce qu’elle crée du lien avec un « autre » éloigné dans l’espace, elle engage à mieux connaître et comprendre cet « autre » qui est notre voisin-e, notre collègue, le parent des ami-es de nos enfants.

> Parce qu’elle éclaire des situations tragiques et des rapports Nord-Sud déséquilibrés, elle permet de saisir les enjeux internationaux et les causes, entre autres, de l’exil.

> Parce que la commune permet de mettre en valeur les cultures des pays d’origine de certaines familles, elle renforce la reconnaissance et le respect mutuel.

> Parce qu’elle est un lieu privilégié où exercer une gestion participative, elle devient un lieu de rencontre des idées et des propositions, où les habitant-es s’engagent côte à côte quelles que soient leurs origines ou leurs identités.

> En particulier, lorsqu’elle favorise l’implication d’organisations issues des migrations, elle contribue à donner une image constructive de la migration, favorisant ainsi la reconnaissance des migrant-es comme acteurs et actrices, et à réunir les communautés avec tous les partenaires de la société civile, au sein d’échanges et de connaissance mutuelle.

ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE AU NIVEAU COMMUNAL

Voici quelques réponses convaincantes à des arguments ordinaires qui permettent d'encourager les communes à renforcer leur action en faveur de la solidarité internationale.

« Ma commune n'a pas d'argent à consacrer à autre chose que ses missions fondamentales. »

La question des moyens financiers est certainement fondamentale, mais elle se pose moins dès lors qu'existent différentes sources de financements spécifiques accessibles aux communes pour soutenir leur politique de solidarité internationale.

« Bien sûr, des financements sont accessibles aux communes, mais ils sont trop lourds à gérer ; la commune n'a pas de temps de travail disponible pour prendre cela en charge. »

Si ce poids administratif est réel pour certains financements, des solutions existent. Les communes peuvent en effet bénéficier d'un soutien prépondérant de leurs fédérations que sont les Associations des Villes et Communes qui, selon le cas de figure, les conseillent, les assistent dans le montage et la rédaction de leurs dossiers de subvention, voire les encadrent de façon très rapprochée dans le cadre des programmes qu'elles coordonnent en propre. Ceci permet en effet de maximiser leurs chances de sélection. Et plusieurs communes peuvent témoigner d'un « retour sur investissement » significatif, le temps de travail investi notamment dans la rédaction des dossiers étant compensé plus que largement par les montants obtenus. Ceci dépend des types de financements sollicités, dont certains couvrent des frais de personnel et d'autres valorisent ce temps de travail comme outil de co-financement de la part de la commune. De la même manière, finalement, que de nombreux projets de développement assurent l'implication des populations concernées en demandant un « co-financement » en recherche propre de fonds ou en investissement en temps de travail.

« Les habitant-es de ma commune ne s'intéressent pas à la solidarité internationale. »

Les liens entre la vie quotidienne et les enjeux internationaux, quoi qu'on en pense, sont devenus faciles à faire sur notre planète mondialisée. Et quelques explications mènent aisément à la conclusion que la solidarité entre peuples a du sens pour chacun et chacune d'entre nous.

En effet le retour de flammes des inégalités extrêmes aux Suds nous assaille chaque jour : hausse du prix des céréales, produits d'une qualité douteuse fabriqués dans des conditions indignes et/ou dangereuses, migrant-es échoué-es aux portes de l'Europe... Un partage équitable des ressources limitées de notre planète fait partie de nos responsabilités, à tous les niveaux. Tous les principaux enjeux mondiaux du 21^e siècle – du changement climatique à la pauvreté et aux inégalités, en passant par les migrations, les pandémies, la souveraineté alimentaire et le terrorisme international – sont liés au développement et nécessitent de renforcer la coopération internationale. Et pour une commune, un objectif en termes d'éducation est bien d'intéresser ses habitant-es au monde et de montrer que les problèmes vécus ici ne sont pas sans connaître un écho ailleurs, dans un incessant rebond Nord-Sud / Sud-Nord.

Ce travail de sensibilisation permettra par ailleurs de bénéficier ultérieurement de l'appui d'une part conscientisée de la population à une politique plus ambitieuse de solidarité internationale.

« Pourquoi mener une politique internationale alors qu'il y a déjà tellement de personnes étrangères ici. »

Une politique de solidarité internationale peut tout à fait concourir à l'objectif d'une meilleure cohésion sociale. Soutenir les associations de migrant-es organisées ici, c'est aussi soutenir et renforcer ce qu'elles font dans leur communauté d'origine, dans le Sud. Ainsi, le travail avec des acteur-rices du Nord et du Sud, avec les migrant-es comme pont entre les deux, peut non seulement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés d'origine, mais aussi sensibiliser les communautés d'accueil sur les inégalités Nord-Sud et favoriser l'intégration des migrant-es.

« Il faut d'abord aider les pauvres qui habitent la commune. »

Évidemment, il est essentiel de continuer à développer des initiatives pour sortir « nos » pauvres de leur situation de marginalité et d'exclusion. C'est d'ailleurs tout le sens de l'action sociale de la commune, qui reste à poursuivre et à renforcer. Mais ce combat ne peut pas nous faire détourner le regard de la pauvreté « d'ailleurs ». Les mêmes mécanismes de paupérisation œuvrent au Sud comme au Nord : les conditions indécentes de travail, le non-respect des droits humains fondamentaux

menacés ou pas encore acquis, la mise en concurrence des travailleurs et travailleuses du monde entier... Lutter « là-bas », au Sud, contre les causes de la pauvreté, c'est aussi trouver des solutions pour « ici », au Nord.

La solidarité, c'est rappeler que notre objectif est l'amélioration des conditions de vie de toutes les femmes et de tous les hommes du monde entier. Un îlot de pauvreté, où qu'il soit, reste une injustice sociale de trop, qui met en péril les avancées et acquis d'ailleurs... en ce compris chez nous. La lutte contre la pauvreté passe ainsi véritablement par la solidarité, car espérer vivre dans un îlot de prospérité quand on baigne dans un océan de misère est illusoire, en raison des inévitables « effets boomerang » dans un monde de plus en plus interdépendant.

« Je ne vois pas le bénéfice que ma commune pourrait en retirer »

Nombreux sont les enjeux (dérèglement climatique, préservation des ressources naturelles, phénomènes migratoires...) qui finissent par concerner toutes les communes du monde, soulignant l'importance de l'entraide afin de trouver des solutions durables. Toutes celles et ceux qui choisissent l'ouverture, l'échange, la responsabilité collective et les valeurs de solidarité entre êtres humains préfèrent vivre dans une commune ouverte sur le monde, agissant concrètement, selon ses moyens, pour un développement plus équitable et solidaire, et un monde globalement moins inégal et moins injuste. Par ailleurs, c'est l'opportunité d'apporter de la visibilité à la commune dans les projets qu'elle soutient.

« L'argent n'arrive pas sur place, il ne profite pas à ceux qui en ont le plus besoin »

Les organisations privées telles que les ASBL et ONG sont largement contrôlées par leurs instances et par les pouvoirs publics qui, éventuellement, les subsidient – et ce, afin de s'assurer de la bonne marche des projets avec les populations concernées. Pour les communes, le souci de mener un travail de qualité les conduira à bien identifier les demandes auxquelles elles peuvent répondre et à diriger efficacement leur action et leurs ressources financières pour contribuer au mieux au développement local. C'est pourquoi un travail préparatoire de qualité et des procédures de suivi et évaluation sont indispensables ; les outils et ressources pour le mener à bien sont disponibles ici, en Belgique.

QUAND C'EST
FONDU
C'EST FOUTU



CONVENTION
TERRE
MALAD

FERMER
LES
ROBINETS!





TROIS AXES

stratégiques d'action

La commune n'est pas seulement l'institution ou l'autorité communale: elle est avant tout une entité territoriale et humaine, dont de nombreuses composantes (citoyennes, économiques, etc.) peuvent jouer un rôle dans une politique de solidarité internationale.



Dans cette optique, l'institution communale peut jouer un rôle de facilitateur : connaissant les réalités de son territoire, elle favorise alors les liens et les connexions entre acteurs et actrices à l'intérieur de la commune, ce qui débouchera sur des actions concertées et une mobilisation des moyens pour des objectifs communs.

En réalisant un **cadastre des acteurs et actrices de la solidarité internationale présents sur son territoire** (ONG mais aussi associations locales, associations en lien avec les migrations, écoles, universités, mouvements de jeunesse, syndicats, mutualités, etc.) et en le mettant à disposition des habitant-es, la commune favorise l'action et les collaborations fructueuses.

En matière de coopération au développement, les communes-entités du Nord et du Sud sont deux parties qui peuvent engager, chacune entre elles et à leur niveau, des liens de coopération : partenariats entre administrations, entre écoles, entre PME, entre maisons de quartier, entre centres de santé...

L'axe central peut être la coopération décentralisée de ville à ville, axée sur l'échange de compétences communales ; autour de cet axe se greffent alors d'autres projets, menés par d'autres personnes de la commune-entité. Ces projets renforcent la participation citoyenne, favorisent l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire et l'échange interculturel et renforcent leur impact mutuel sur le terrain, tant au Nord qu'au Sud.

Petit à petit, la coopération entre les deux communes se diversifie, se complète et se renforce, au plus grand bénéfice de toutes les parties.

1.

Nouer des liens concrets avec le Sud : la coopération au développement

A. POURQUOI COOPÉRER ?

La commune, niveau trop modeste pour mener une coopération qui ait du sens ? Non, et la pertinence d'une coopération décentralisée se liste en quelques arguments simples :

> Les communes représentent le niveau le plus proche de la population et sont idéalement placées pour coordonner et stimuler sur leur territoire les initiatives citoyennes multiples en faveur du développement, en œuvrant notamment via l'exemple qu'elles peuvent donner, à la sensibilisation de leurs citoyen·nes.

> L'aventure de la coopération permet à la commune de s'engager dans un exercice concret et direct de solidarité.

> La modestie des moyens financiers ne doit pas décourager l'action, sous prétexte de son manque d'impact : il faut rester autant conscient des limites de son action que du fait que les petites pierres font les grandes montagnes. Aujourd'hui plus que jamais, des actions réfléchies et coordonnées de coopération, réalisées dans le respect et l'écoute du partenaire, contribuent à améliorer concrètement les conditions de vie des populations du Sud.

> Les communes ont de réelles compétences propres et exclusives, une expertise dans la gestion locale qu'elles seules peuvent partager pour renforcer les capacités de leurs homologues du Sud et chercher ensemble des solutions pour répondre aux enjeux mondiaux qui affectent les communes du Nord comme du Sud.

> Pour assurer les services publics indispensables à la vie de leur population, les communes du Sud sont des actrices majeures avec lesquelles les partenariats sont



particulièrement importants, alors qu'elles ont été malmenées dans des pays soumis à l'ajustement structurel, où la faillite de l'État central les a privées de moyens au moment même où un large processus de décentralisation chargeait ces communautés locales de nouvelles responsabilités. Une coopération Nord-Sud de commune à commune, par des échanges de compétences – tant du Nord vers le Sud que du Sud vers le Nord –, constitue un merveilleux outil pour atteindre cet objectif.

> Le projet communal de coopération sert également d'outil de sensibilisation. C'est un processus transformatif pour les personnes habitant la commune et le personnel communal, véritable trajet vers l'engagement et la mobilisation citoyenne en faveur de la solidarité internationale.

B. COMMENT COOPÉRER ?

Pour une commune, différents modes de coopération existent et peuvent co-exister. Le défi est que le choix de la démarche fasse réellement l'objet d'une réflexion et d'un choix en connaissance de cause, et corresponde tant aux possibilités réelles qu'aux aspirations de la commune et de sa population, impliquée via des démarches de concertation et de participation.

Ceci concerne en tout premier lieu le choix d'un partenaire pertinent dans le Sud. Différents critères peuvent y présider, parmi lesquels la prise en compte des communautés diasporiques présentes sur le territoire de la commune.

Globalement, nous pouvons déterminer 3 modes principaux d'action : une coopération directe (la commune étant l'actrice et la partenaire principale), semi-directe (par l'intermédiaire d'un partenaire) ou indirecte (via le soutien à des projets). Ces distinctions peuvent, bien entendu, s'avérer moins nettes dans la réalité, et se recouper partiellement.



1. COOPÉRATION DIRECTE

La commune s'investit directement, en tant qu'institution, dans un projet ou un programme de coopération au développement.

Une politique communale de coopération décentralisée repose sur l'échange, la solidarité et la participation des populations concernées au Nord et au Sud. Cette définition volontariste tourne résolument le dos aux images purement culturelles, folkloriques, paternalistes ou de tourisme humanitaire. Ce que la coopération décentralisée veut mettre en pratique, c'est une notion fondamentale de **partenariat fondé sur l'échange**, notamment sur **l'écoute des priorités établies par la commune partenaire du Sud**.

Ce partenariat implique également

- > Une volonté de trouver ensemble des solutions aux problématiques auxquelles elles sont confrontées ;
- > Une volonté de cohérence et de complémentarité avec les politiques locales ;
- > Un choix assumé de travailler dans une perspective de long terme – qui n'empêche pas la fixation d'objectifs de moyen terme clairement définis et identifiés ;
- > Des contacts réels entre les populations, gage de longévité et de transparence du processus, et non pas seulement des relations officielles entre élus ;
- > Une implication des fonctionnaires et des personnes élues dans l'exécution des activités ;
- > Un réel suivi des actions sur le terrain, par des contacts nourris et fréquents ;
- > Un échange qui assume sa réciprocité, et fasse en sorte que les personnes, les compétences et les dynamiques suivent autant le chemin Sud-Nord que le chemin Nord-Sud.



La commune devra effectuer différents choix :

Au niveau du financement :

- > La commune développe-t-elle son projet sur ses fonds propres, ce qui lui garantit une liberté de définition des priorités et des axes d'action du projet ?
- > La commune cherche-t-elle à bénéficier de sources extérieures de financement, qui lui imposeront un cadre nécessairement plus contraignant mais aussi un soutien et une expertise ?

Au niveau du type de projet :

- > La commune veut-elle s'engager dans un jumelage, fondé essentiellement sur l'échange de compétences communales dans des domaines spécifiques et bien identifiés ?
- > La commune souhaite-t-elle soutenir un éventail plus large de projets de coopération entre les populations des communes du Nord et du Sud, éventuellement axés sur un ou des publics-cibles spécifiques ?

En ce qui concerne les **programmes subsidiés accessibles aux communes**, le Programme fédéral de coopération internationale communale (CIC), soutenu par la Direction générale Coopération au développement et aide humanitaire (DGD) et encadré par l'UVCW et Brulocalis (Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale) est la première référence. D'autres subsides sont également accessibles : appels à projets annuels de l'agence chargée des relations internationales Wallonie-Bruxelles (WBI) (communes wallonnes et bruxelloises), Vlaamse convenant (communes bruxelloises), programmes européens...

2. COOPÉRATION SEMI-DIRECTE

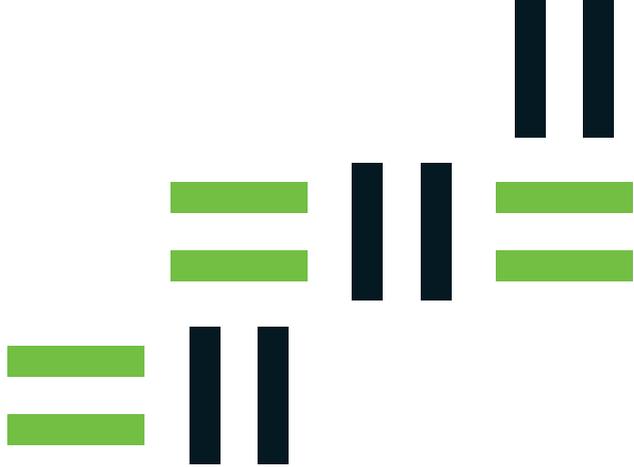
La commune instaure un partenariat avec une ou plusieurs autres structures, souvent une ASBL de solidarité internationale ou une ONG, pour réaliser un projet de coopération.

Diverses associations actives dans le domaine de la coopération au développement, qu'elles soient d'envergure nationale ou locale, qu'elles bénéficient ou pas du statut d'ONG de développement accréditée par l'administration fédérale belge², peuvent être intéressées à s'associer à une commune pour la réalisation d'un projet dans le Sud. Le type d'offre de services proposé variera en fonction de ce partenaire, par exemple :

- > Coordination d'un projet ponctuel dont les lignes directrices et les objectifs opérationnels sont donnés par la commune ;
- > Gestion d'un projet propre, dont la commune devient à un moment donné un partenaire ;
- > Consultation pour la mise sur pied d'un projet purement communal.

La coopération semi-directe permet à une association/ONG de mettre au service de la commune ses compétences et expertises propres, ainsi que sa connaissance d'un terrain et de partenaires particuliers. Pour une commune qui ne peut ou ne souhaite pas s'investir sur ses seules ressources propres dans un projet de coopération, le travail avec une association/ONG lui permettra essentiellement de gagner du temps pour entrer en action et de compter sur un précieux allié ayant l'expérience du terrain.

² Sur le statut d'ONG accréditée, consultez www.acodev.be



En fonction des situations, l'ONG jouera le rôle de moteur, de médiateur, mais surtout de facilitateur du contact interculturel et de la mise en œuvre du projet de coopération.

Habitée à composer avec des partenaires du Sud, l'ONG pourra aider la commune belge à gérer cette demande et à fixer des objectifs réalistes partagés, dans un calendrier tout aussi réaliste. Connaissant le réseau associatif local, l'ONG pourra favoriser la participation citoyenne de la société civile. Elle pourra aussi intervenir pour trouver des synergies financières complémentaires, par exemple en mobilisant un certain public à l'appui du projet. Dans certains cas, elle pourra décharger la commune de la gestion courante de l'exécution du projet.

L'association ou l'ONG peut également jouer un rôle dans la sensibilisation et la préparation du personnel communal amené à mettre en œuvre le programme de coopération.

La spécificité des communautés diasporiques réside dans leur double appartenance qui leur confère un rôle de vecteur de changements sociaux entre leurs communautés d'origine et d'accueil. Cette « plus-value sociale » se manifeste par l'impulsion et le soutien de dynamiques sociales dans la communauté d'origine, l'apport de nouvelles idées et de nouveaux concepts et la création de liens et de collaborations entre la communauté d'origine et celle d'accueil auxquelles ils et elles appartiennent³.

Les solutions de financement de ce type de partenariat peuvent être diverses : projet subsidié, ressources communales, ressources de l'ONG...

³ Sur cette question, n'hésitez pas à recourir à l'expertise du CIRE : www.cire.be

3. COOPÉRATION INDIRECTE

La commune met des moyens à disposition de partenaires spécialisés en matière de solidarité internationale afin de renforcer l'efficacité de leur action.

Dans ce cas, la commune doit avant tout veiller à la pertinence de l'allocation des fonds. Face aux nombreuses demandes de financement émanant d'associations locales ou de personnes privées, le mieux est rarement d'appliquer le principe du « premier arrivé premier servi ». Des critères de sélection objectifs permettront d'allouer au mieux les fonds disponibles.

Certains critères fondamentaux sont évidents : existence d'un réel partenariat local, absence de recours à la violence, buts non lucratifs, non religieux, non partisans, etc.

D'autres critères permettent de juger de la qualité du projet : qualité du partenariat, cohérence du projet, promotion de l'équité de genre, mécanisme d'évaluation, dimensions de sensibilisation et de plaidoyer politique, durabilité financière et environnementale...

> Soutien à l'Opération 11.11.11

L'Opération 11.11.11 demeure la plus vaste récolte de fonds en Belgique au profit de multiples programmes et projets de développement durable en Afrique, Asie et Amérique Latine. Elle permet de soutenir une trentaine d'ONG belges et leurs partenaires du Sud, au travers de plus de 200 projets et programmes soutenus chaque année.

L'Opération 11.11.11 est organisée par le CNCD-11.11.11 avec la participation de ses ONG membres et d'un réseau constitué de milliers de bénévoles. Soutenir l'Opération 11.11.11, c'est s'assurer du **pluralisme** des projets soutenus, et d'une **sélection de projets de qualité** par un collège d'expert-es indépendants et bénévoles. C'est aussi miser sur l'expérience et le sérieux d'une organisation fiable et reconnue et soutenir la mobilisation citoyenne qui permet de collecter des fonds auprès du public.

En outre, les soutiens financiers accordés à l'Opération 11.11.11 bénéficient d'un effet de levier via **le soutien de Wallonie-Bruxelles International (WBI)**, qui permet de démultiplier l'impact des projets financés par l'Opération 11.11.11 en augmentant les moyens disponibles pour les mettre en œuvre.

L'apport à l'Opération 11.11.11 renforce l'action des ONG et l'effort de mobilisation des citoyen-nes de la commune qui l'organisent. Ce soutien permet d'éviter la dispersion de l'aide au développement due à des moyens communaux limités. Les communes peuvent aussi soutenir l'Opération 11.11.11 en diffusant les affiches d'appel à dons dans les bâtiments communaux et l'espace public.

> Soutien à des structures locales de la société civile

La commune peut accorder un soutien **tant financier que logistique, en ressources humaines, en matière de communication ou encore de renforcement de leurs capacités** à des structures locales (association, ONG, association de migrants, université, école, syndicat, mutuelle, coopérative...) afin qu'elles mènent à bien leurs projets de coopération.

Pour ce choix, qui peut être un bel incitant à l'action citoyenne, il faut absolument veiller à la pertinence de l'allocation des fonds en tenant compte de critères objectifs de qualité des projets (cf. Annexe 1). En effet, si aujourd'hui le tourisme démocratisé offre toujours plus de contacts avec des populations lointaines, ce n'est pas pour autant que toutes les actions bien intentionnées qui peuvent en découler tiennent réellement compte des situations locales complexes et d'un développement local durable dégagé de tout paternalisme.

En particulier, toutes les actions principalement axées sur le **don de matériel** (de tout type) devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie. Pour soutenir, nous vous renvoyons vers l'excellent guide pratique produit par Ritimo, Réseau français d'information pour le développement et la solidarité internationale : « Le don, une solution ? »⁴.

⁴ Le don, une solution ? - ritimo, juillet 2011, 96 pages, 6 €



2.

Agir localement : l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS)

A. POURQUOI SENSIBILISER ?

Lorsqu'une commune initie une politique de solidarité internationale, les regards se tournent presque toujours d'abord vers le Sud : comment soutenir des projets ? Comment être acteur de développement ? Pourquoi consacrer des moyens à des objectifs d'éducation sur son propre territoire plutôt qu'à soulager des situations insupportables au Sud ?

Ces questionnements sont légitimes. Pourtant, la pertinence de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire et de la sensibilisation des populations du Nord est largement reconnue.

En effet pour avoir envie d'agir, il faut d'abord comprendre les enjeux mondiaux : l'ECMS concourt à **former des CRACS**, des « citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires » ; des acteurs de changement susceptibles de soutenir un plaidoyer politique, à tous les niveaux, en faveur de la solidarité internationale. Les importants changements nécessaires à l'avènement de rapports Nord-Sud plus équitables ne pourront être portés que par une large part de l'opinion publique du Nord, sensibilisée et consciente des enjeux – pour être ensuite traduits en règles et en lois, mais également en actions de mobilisation citoyenne. Ce processus permet de développer un regard critique, il est lui-même émancipateur.



De plus, les comportements des populations du Nord ont un impact direct sur les conditions de vie des populations du Sud. Or, comment susciter des changements de mentalités et d'habitudes sans expliquer les liens de cause à effet entre, par exemple, les bas prix des vêtements dans la grande distribution et les conditions de travail des ouvrières du textile en Asie du Sud-Est? La surconsommation de viande nourrie de soja OGM brésilien et la faim des paysans sans terre du même Brésil ou le dérèglement climatique?

Enfin, dans nos communes aujourd'hui métissées, le vivre-ensemble passe aussi par une compréhension mutuelle qui ne peut découler que d'une bonne appréhension des réalités individuelles mais aussi internationales. Les caricatures dont souffre l'image du Sud en général, et de la coopération en particulier, doivent être déconstruites pour permettre une réelle compréhension.

Voilà pourquoi aujourd'hui, la plupart des acteurs de solidarité internationale veillent à consacrer une part de leurs moyens à la sensibilisation et à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, objectif par ailleurs compatible à la mission d'éducation des communes.

⁵ « L'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire est un processus qui vise le changement social. Elle a pour but de permettre aux individus de s'approprier une conviction empreinte de solidarité internationale et de la manifester par des engagements concrets, individuels et collectifs. »

[http://www.acodev.be/la-cooperation-au\[1\]developpement/de-quoi-sagit-il-0](http://www.acodev.be/la-cooperation-au[1]developpement/de-quoi-sagit-il-0)

Un autre partenaire de référence en matière d'ECMS est Be-global.be, programme public fédéral de sensibilisation aux relations Nord-Sud.



B. QUI SENSIBILISER ?

Pour être efficace, une action de sensibilisation doit être pensée et organisée en fonction d'un public-cible. Pour une commune, les publics-cibles privilégiés semblent être en priorité :

- > Les enfants et les jeunes qui fréquentent les écoles, les maisons de jeunes ou encore les maisons de quartier de la commune ;
- > Le personnel communal ;
- > Les habitant-es, à travers l'utilisation des moyens de communication spécifiques à leur adresse ou via des actions mobilisant des lieux publics ;
- > Le public des institutions liées à la commune telles que les écoles communales, centres culturels, bibliothèques et médiathèques communales... constitue un vaste éventail de la population, qui peut être touché de diverses manières.

Pour augmenter les chances que le public soit au rendez-vous, quelques astuces à ne pas oublier :

- > Les actions construites avec les publics-cibles seront plus volontiers fréquentées par ceux-ci que celles qui leur sont complètement extérieures ;
- > Penser à « aller là où est le public » plutôt que de l'attirer là où il n'est pas... ou ne va pas spontanément.



C. COMMENT SENSIBILISER ?

Les **méthodes et moyens** de sensibilisation sont multiples et la créativité est souvent source d'efficacité : il est dès lors difficile de tracer des lignes directrices à « une bonne action de sensibilisation ». L'implication de toutes les ressources locales intéressées démultipliera l'impact de ces actions, en plus de donner l'accès à des publics multiples.

Au moment d'envisager la mise en œuvre d'un dispositif de sensibilisation au sein de la commune, celle-ci peut répondre à quelques questions :

> La commune souhaite-t-elle agir indirectement, comme catalyseur, c'est-à-dire soutenir des initiatives citoyennes locales ? Auquel cas, comment les connaître ? comment choisir les initiatives à soutenir ? Avec quels moyens les soutenir ?

> La commune souhaite-t-elle agir directement, c'est-à-dire mener ses propres actions ? Auquel cas, à quels projets se consacrer ? Quels services communaux mobiliser ?

Par ailleurs, le choix de **thèmes** spécifiques au sein de la solidarité internationale permet une sensibilisation plus approfondie. Il permet également de solliciter de manière plus ciblée des ressources extérieures telles que des ONG.

Le CNCD-11.11.11 coordonne les ONG dans l'organisation de campagnes thématiques pluriannuelles, produisant collectivement à cet effet des documents de fonds et de nombreux outils pédagogiques⁶.

/ ⁶ Ils sont à votre disposition sur notre site : www.cncd.be/-campagne-

1. DONNER UN CADRE

Le CNCD-11.11.11 propose aux communes de jouer un rôle de **catalyseur et coordinateur des initiatives**, par la **mise en place d'un cadre propice à la réalisation d'actions de sensibilisation**. Ce cadre est constitué de deux éléments :

> *L'organisation annuelle d'une Semaine de la solidarité internationale.*

Une Semaine, Quinzaine ou un Mois de la solidarité internationale est un temps fort, moment de convergence des initiatives menées tant par les acteurs communaux que par les associations locales. C'est l'occasion de créer des synergies entre toutes les ressources abritées par le territoire communal. La commune assure alors :

- > La coordination des partenaires impliqués et des activités;
- > Un soutien logistique et éventuellement financier;
- > La promotion coordonnée de l'événement;
- > Éventuellement, la commune est elle-même actrice / (co-)organisatrice de certaines activités.

Traditionnellement, le CNCD-11.11.11 propose aux communes d'organiser cette semaine de la solidarité internationale en novembre, c'est-à-dire au plus fort de l'Opération 11.11.11 et en lien avec les petits déjeuners des Magasins du monde en octobre, afin que les différentes actions renforcent leur impact mutuel.

Indépendamment d'un soutien financier à l'Opération 11.11.11, la commune peut également, dans le cadre de cette semaine, offrir un soutien logistique, promotionnel et organisationnel précieux au groupe local de bénévoles actifs tant dans la récolte de fonds que dans l'une ou l'autre action de sensibilisation.

> *Un budget spécifique pour la sensibilisation à la solidarité internationale*

Ce budget peut :

- > Soit être affecté à la réalisation de cette «Semaine»;
- > Soit être mis à la disposition des associations via un appel à projets, pour la réalisation d'actions de sensibilisation à ce moment de l'année, ou à tout autre moment;
- > Soit s'unir avec d'autres communes pour constituer une masse critique permettant entre autres à l'UVCW de déposer en leur nom un programme Nord au fédéral.

2. MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU NIVEAU LOCAL

> *En direction des enfants et des jeunes, via les écoles, maisons de quartier...*

La commune peut fournir à des personnes-relais (enseignant-es, animateur-rices...) des moyens, en termes d'outils et de formation, pour animer des actions de sensibilisation avec leur public.

Le CNCD-11.11.11 propose de nombreux outils pédagogiques (jeux, BD, textes de référence, guides méthodologiques et pédagogiques...). La commune peut favoriser la diffusion de ces outils⁷ auprès des institutions telles que les écoles communales, bibliothèques, centres culturels, etc. Des formations à l'animation des différents outils pédagogiques sont organisées sur demande.

> *En direction du personnel communal*

Diverses actions peuvent être menées : un petit déjeuner équitable à la maison communale, une présentation du projet communal de coopération, une possibilité d'implication volontaire dans ce projet, etc.

> *En direction des habitant-es*

Des activités « classiques » ne perdent pas leur pertinence : débats, conférences, accueil d'expositions, projections, spectacles... Pour trouver des pistes d'outils ou d'intervenant-es, n'hésitez pas à contacter le CNCD-11.11.11 qui pourra vous orienter.

Un pas plus loin dans la participation : des projets collectifs impliquant les habitants dans la réalisation de productions ou de manifestations créatives où des espaces de discussions, de partages, de débats créent l'enrichissement de tout un chacun et fait sens dans la cohésion locale. Les associations locales seront de précieuses partenaires pour les réaliser.

La commune est également en mesure d'organiser des manifestations publiques susceptibles de marquer les esprits : du plus simple stand d'information au « happening » le plus original.

⁷ Disponible au CNCD-11.11.11 ou en commande gratuite sur <https://www.cncd.be/-ecole-outils-pedagogiques->



3. MENER UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Une politique permanente de sensibilisation, à travers les différents services communaux outillés, mérite autant d'attention que les actions ponctuelles. À titre d'exemples :

- > Dans les bibliothèques communales, mise en place d'un rayon consacré à la littérature du Sud ou à des ouvrages consacrés aux relations Nord-Sud ;
- > Intégration de pièces et spectacles liés à des problématiques Nord-Sud dans les programmations des centres culturels ;
- > Interventions dans le service de l'enseignement au niveau, par exemple, des journées pédagogiques ou de la coordination des interventions des ONG dans les écoles ;
- > Formations proposées au personnel communal et/ou aux habitant-es, tant en matière de contenu que de compétences, sur la coopération et l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- > Diffusion d'informations à travers les canaux spécifiques de la commune (bulletin communal, site internet).

L'information continue sur le programme de coopération communale peut être privilégiée à travers ce dernier type d'outils. L'objectif de cette information doit alors être clair : permettre l'implication citoyenne et/ou favoriser la création, autour de cet axe central, de nouveaux liens entre différents nouveaux partenaires des deux entités.

3.

Une politique globale durable

S'engager pour la solidarité internationale, c'est aussi chercher à s'attaquer aux causes des inégalités mondiales, pas uniquement à leurs conséquences, en incitant à changer nos comportements pour un monde juste et durable.

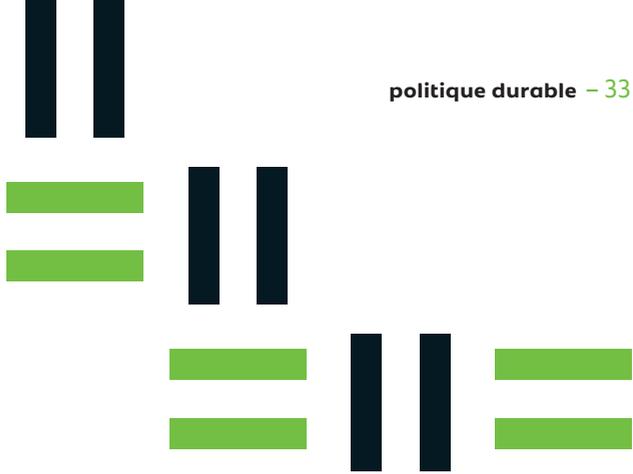
A. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est le plus souvent défini comme un développement qui permet de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Une autre définition le présente comme un développement qui concilie protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique, et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères ou piliers.

Le développement durable constitue une démarche, un processus d'évolution, une dynamique. Il s'agit de penser et d'agir autrement, de faire reposer les modes de production et de consommation sur des pratiques durables.

D'ailleurs, les Objectifs de développement durable adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies se déclinent en 17 objectifs à atteindre pour 2030, comme l'éradication de la pauvreté, l'accès à une éducation de qualité, l'accès à la santé et, notamment, des villes et communautés durables. Ces objectifs insèrent le développement durable comme pilier pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui, en pensant à demain.

Plusieurs communes mettent en place un processus par lequel elles travaillent en partenariat avec toute la communauté locale pour mettre en place un plan d'action concret visant au développement durable sur son territoire.



B. LES ÉCO-TEAMS

Entamer une réflexion et des actions pour une commune respectueuse du développement durable peut paraître ardu, tant le sujet est vaste. Pour contourner cette difficulté, certaines communes⁸ ont mis en place des éco-teams. Dans un souci de mettre en cohérence les actes avec les idées, ces éco-teams ont pour objectif d'encourager les actions positives concrètes sur base de propositions des membres du personnel.

Concrètement, une éco-team est composée de volontaires souhaitant créer une dynamique de changement et améliorer les comportements en matière de respect de l'environnement, de consommation d'énergie, de production de déchets... sur le lieu de travail, en vue d'aboutir à des résultats mesurables. Pour obtenir des changements significatifs et durables, l'équipe identifie, dans quelques domaines ciblés, des gestes ou réflexes efficaces et simples qui auront un impact important. Pour encourager les collègues de travail à les adopter, elle organise des actions de communication originales et créatives voire ludiques. Le but étant que ces nouveaux gestes soient bien compris (comment, pourquoi) et surtout que chacun-e y découvre avec les autres une satisfaction inattendue. Mesurer les résultats obtenus et bien les faire connaître constitue le dernier volet de cette dynamique.

⁸ De nombreuses communes en Flandre les ont développées, mais également en Wallonie : www.eco-exemplarite.be/ecoteam/la-methode-ecoteam

C. LES COMMUNES DU COMMERCE ÉQUITABLE

L'objectif de la campagne est de sensibiliser les acteurs locaux au commerce équitable et d'intégrer la thématique au sein des communes de façon à générer un changement de comportement au niveau local. Les communes qui s'engagent de façon active et participative pour le commerce équitable reçoivent le titre honorifique de « Commune du commerce équitable ». Une centaine de Villes et communes de Wallonie et de Bruxelles s'impliquent pour un commerce mondial juste et équitable. La campagne « Communes du commerce équitable », qui rassemble plus de 2000 collectivités locales dans le monde, mobilise beaucoup de citoyens et citoyennes. Le conseil communal est évidemment largement partenaire des choix qui permettront d'identifier la commune comme « Commune du commerce équitable ». Il s'agit surtout de relayer une information dans les services communaux, via les écoles. De faire des choix, d'adapter les appels d'offre pour des produits de consommation tels que jus de fruits exotiques, café, chocolats... ou des vêtements de travail issus de pays lointains et produits dans des conditions décentes. Les produits régionaux et locaux constituent un complément indispensable aux choix éthiques d'une consommation responsable. Les commerces peuvent aussi être associés⁹. Il serait utile de préciser que les marchés doivent alors s'accompagner de clauses « vertes » et/ou éthiques. Des législations particulières existent sur la question¹⁰.

/⁹ Infos : www.cdce.be

/¹⁰ Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez consulter l'UVCW ou Brulocalis

D. DES PRISES DE POSITION POLITIQUES EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ

Les communes peuvent s'exprimer politiquement en faveur des droits humains, de relations Nord-Sud plus équitables et de la démocratie internationale, spécifiquement sur des sujets qui touchent à leurs compétences et à la vie communale en général, telles que les services publics par exemple. Ces prises de position peuvent servir des objectifs à la fois de plaidoyer vers les autorités communales et de sensibilisation de la population locale.

Au titre d'acte symbolique, on peut retenir :

- > La signature de chartes ou d'engagements (exemples récents : communes hospitalières, motions votées dans les communes contre les visites domiciliaires, Mayors for Peace...);
- > Une manifestation symbolique de solidarité avec une cause politique (par exemple, faire de certaines personnalités des citoyen-nés d'honneur de la commune).

Il est important que la démarche implique des actes concrets et ne se limite pas à un événement ponctuel. De plus, une attention doit être accordée à la visibilité de l'action, tant médiatique que pour favoriser la conscientisation.

Hôtel Communal
Gemeentehuis



2 min.

CADRE COMMUNAL

de mise en œuvre
d'une politique communale
de solidarité internationale

Les communes qui ont décidé de s'investir en matière de solidarité internationale ont peu à peu construit à cet effet un cadre de fonctionnement répondant à leurs exigences particulières, qui leur permettent de travailler efficacement.

1.

Qui

A. LA COMPÉTENCE ÉCHEVINALE ET LE SOUTIEN COLLÉGIAL

L'**échevin-e** de la Solidarité internationale constitue l'élément central d'une politique cohérente ; il est indispensable que cette compétence soit explicitement attribuée à un membre du Collège. L'échevin-e de la Solidarité internationale impulse et coordonne les actions de solidarité portées par la commune et rend compte de celles-ci au Conseil communal. L'échevin-e a également un rôle d'innovation, de proposition et d'animation, tout en assurant une mission de sensibilisation des autres membres du Collège et du Conseil communal.

La Solidarité internationale est en effet une matière particulièrement **transversale** aux préoccupations d'une commune. Elle peut se conjuguer harmonieusement à de nombreuses autres compétences, favorisant un renforcement collectif de celles-ci, notamment :

- > Les compétences techniques multiples, à échanger dans le cadre d'un partenariat avec une commune du Sud.
- > En matière de sensibilisation, les croisements sont possibles avec les politiques de la jeunesse, de l'enseignement, de la culture, de la participation, de la cohésion sociale, de l'intégration, de la prévention, du développement durable, de l'environnement, de la vie associative...
- > Les départements des achats (économat), des travaux, de l'aménagement du territoire etc. peuvent être impliqués dans des achats plus équitables ou plus respectueux de l'environnement, moyennant une formation adéquate des fonctionnaires.

Pour réussir cette transversalité et assurer le meilleur succès d'une matière vouée par nature au long terme, le **soutien collégial** sera précieux. Isolée, la compétence «solidarité internationale» portera plus difficilement ses fruits. Il revient à l'échevin-e de motiver l'ensemble du Collège, voire du Conseil communal, à s'approprier ce projet.

Il est certain que la présence d'un-e **employé-e communal-e** affecté-e au moins en partie à cette compétence sera un élément-clé de la politique mise en place (voir plus loin).

B. UN ESPACE PARTICIPATIF

1. L'INTÉRÊT DE LA PARTICIPATION EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La démocratie participative au niveau local, voilà bien une notion qui a le vent en poupe. À la croisée des habitant-es et de la commune, de la citoyenneté et de l'action publique, la participation est une garantie que la politique communale garde du sens. Lieu de reconstruction de la chose publique et du lien entre les personnes, ses enjeux sont de repenser l'action publique à partir des habitant-es et d'en refaire un projet d'intérêt général. En favorisant le dialogue et l'échange d'information entre l'autorité communale et les citoyen-nes, la participation ouvre la porte aux idées neuves et aux expertises extérieures, tout en renforçant la légitimité des décisions prises.

À première vue, la participation semble avoir beaucoup plus de sens dans des matières qui touchent au quotidien des habitant-es : mobilité, rénovation urbaine, etc. Quelle plus-value peut-elle donc amener dans une matière, la solidarité internationale, qui semble lointaine au plus grand nombre ?

Dans de nombreux cas, les habitant-es ont amené la commune à inclure la solidarité internationale au rang de ses préoccupations. Des groupes locaux de volontaires 11.11.11 dans de nombreuses communes en Wallonie et à Bruxelles sont très souvent fédérateurs des actions de solidarité internationale. À ce titre, différentes initiatives citoyennes ont été mises en œuvre afin d'insérer la solidarité internationale dans leur localité. La campagne « Rendons notre commune hospitalière » représente un exemple concret de préoccupations mondiales à échelle locale. Aujourd'hui, des milliers de citoyen-nes en Belgique poursuivent cette mobilisation en organisant l'accueil des personnes migrantes et l'interpellation de leurs élu-es locaux.



De manière générale, posons que cet espace participatif pourra être :

> Un lieu de rencontre et de concertation entre les acteurs de solidarité internationale présents sur le territoire de la commune ; un lieu de reconnaissance et de valorisation des expériences, des compétences et des initiatives des citoyen·nes, un moyen de les (faire) connaître et de les soutenir.

> Un espace collectif et public fort de potentialités de rencontres ; lieu de partage d'expériences, de synergie et de coordination, favorisant la naissance de partenariats multiples, atout indéniable par rapport à la simple coexistence d'associations sur le terrain communal.

> Un lieu de rencontre entre habitant·es, initiatives privées, instances communales et services communaux, contribuant à rapprocher la commune des habitant·es autour d'une démarche transversale.

> Un lieu de débats, d'avis et d'expertise, effectivement consulté pour définir les priorités et orienter les choix d'actions.

Attention cependant : en rester à des formulations trop générales mènera à coup sûr vers une paralysie de l'espace participatif, faute pour les participants d'y partager des objectifs communs.

2. LES CONDITIONS FONDAMENTALES DE RÉUSSITE D'UN ESPACE PARTICIPATIF

> L'espace participatif doit se fixer des missions claires, précises et « opérationnelles », comprises et acceptées par l'ensemble des participant-es avant leur adhésion.

À des formulations vagues, de type « conseiller l'échevin-e en matière de politique de solidarité internationale », il faut préférer l'établissement d'un cadre de travail restreint et strict et veiller à son fonctionnement efficace (atteinte de résultats concrets et mesurables), quitte à élargir par la suite les missions si des demandes vont en ce sens. Il s'agit donc de :

- > Fixer des objectifs ;
- > Définir un plan d'action à court et à plus long terme ;
- > Veiller à un encadrement de qualité (animation, disponibilité, rigueur, ouverture...) rendant possible l'atteinte de ces objectifs.

Ce cadre clair et transparent contribuera à légitimer le dispositif participatif en permettant d'objectiver les décisions. En même temps, des objectifs clairs susciteront plus aisément le dynamisme et la motivation des participant-es.

Quant aux **types de missions** dont il peut se doter, elles sont variées et peuvent s'inscrire dans l'un des trois axes d'action développés en première partie de ce guide. Consultez dans l'**Annexe 2** des propositions relevées dans les différents espaces participatifs étudiés.

> Dans le cadre de ces missions, un pouvoir réel doit être donné à l'espace participatif.

Pour se sentir concerné et impliqué, il doit avoir un droit de contribution à la décision dans les domaines et sur les points qui ont été définis, et la garantie que la décision du Collège communal ne sera pas prise sans justification dûment étayée. Car si l'espace participatif n'est qu'un lieu de débat dont l'institution communale ne doit pas tenir compte, ou qui se contente d'avaliser des décisions prises en d'autres lieux, il est inutile et non attractif. La démocratie délibérative peut ainsi renforcer la légitimité de la démocratie représentative.

Ajoutons que l'exercice de ce pouvoir peut nécessiter une dimension formative, afin que les personnes aient réellement une capacité de s'impliquer.



Par exemple, l'exercice du **budget participatif** représente pour les membres d'un Conseil consultatif un véritable moyen d'action. Sa complexité implique cependant que sa mise en œuvre soit accompagnée d'une véritable action d'éducation permanente, afin que les choix soient effectués en connaissance de cause.

Enfin, l'espace participatif sera un lieu potentiel de conflits, où émergeront les contradictions inhérentes aux différents objectifs du développement (sociaux, environnementaux, économiques...); il ne pourra pas pour autant être discrédité car il tirera sa force de sa capacité à tenir compte des critiques et propositions.

> L'espace participatif tirera sa légitimité et sa cohérence du fait que les personnes et/ou organisations présentes autour de la table soient dûment identifiées.

Un lieu de débats ne peut être doté d'un réel pouvoir si l'assistance y est changeante et ne peut donc assurer aucun suivi de réunion en réunion. Des procédures formelles sont indispensables.

Si ces règles peuvent paraître pesantes, elles garantissent une ouverture vers l'ensemble des habitants en même temps qu'un certain équilibre du débat. Des décisions prises par le vote des membres reconnus de l'espace participatif garantiront que seules des associations ou personnes réellement impliquées pourront y peser de tout leur poids.

*> Des moyens de fonctionnement adaptés sont indispensables.
On peut mentionner utilement 2 éléments fondamentaux :*

- > Un **cadre** de fonctionnement adéquat, notamment un service de secrétariat (qui pourra aussi être assumé hors administration communale), un soutien logistique;
- > Une **présidence** confiée à un des membres issu de la population: la dynamique participative est généralement plus difficile à assurer lorsque l'échevin-e préside systématiquement l'espace participatif.

3. QUELLE FORME D'ESPACE PARTICIPATIF ADOPTER ?

Le choix essentiel se situe entre une structure formelle et reconnue par l'institution communale, ici le Conseil consultatif, ou une structure informelle.

Il ne s'agit pas d'opposer vainement démocratie / légitimité d'une part et dynamisme / souplesse d'autre part: les deux formules présentent leurs avantages et difficultés propres. C'est avant tout de temps, d'écoute et de confiance dont le processus participatif aura besoin pour aboutir à des résultats appréciables. Partant de là, tout choix de structure se défend.

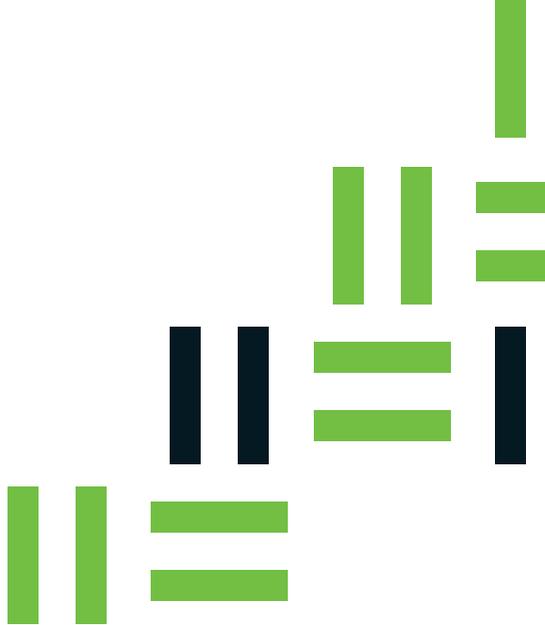
Afin de ne pas alourdir la présente partie, toutes les questions liées au statut d'un espace participatif (y compris les références légales utiles), aux missions qu'il peut se donner et à ses modalités d'organisation pratiques sont développées au sein de l'**Annexe 2**¹¹.

4. COMMENT FAIRE POUR QUE L'ESPACE PARTICIPATIF SOIT REPRÉSENTATIF DE LA DIVERSITÉ DE LA COMMUNE ?

La diversité culturelle de nos communes, en particulier en milieu urbain, doit être envisagée comme une richesse qui peut particulièrement être valorisée dans le cadre d'un espace participatif de solidarité internationale.

Si les personnes et organisations issues de la migration ne sont pas des spécialistes « par nature » des problématiques de coopération au développement, elles sont cependant des partenaires essentiels des politiques communales de solidarité internationale, au même titre que l'ensemble des composantes intéressées et actives de la commune, et pour leur qualité de « pont et vecteur » entre le Nord et le Sud. En particulier, ces personnes ont une connaissance du contexte de leur pays

/ ¹¹ Plus d'informations sur les modalités selon lesquelles les communes peuvent organiser la participation citoyenne sont également disponible sur le site de l'UVCW à l'adresse suivante: www.uvcw.be/participation-citoyenne/accueil



d'origine qui peut être valorisée. La commune est la mieux à même de favoriser les connexions à l'intérieur de son territoire entre les organisations de migrant-es ou organisations diasporiques et les autres partenaires communaux.

L'implication des populations d'origine étrangère permettra également de bénéficier d'éclairages multiples sur les problématiques abordées, et de dégager peut-être des voies originales d'action, que ce soit en matière de coopération comme en matière de sensibilisation de la population. Un bel exercice de dialogue interculturel.

C'est sans nul doute à la commune d'être pro-active afin de faire connaître son projet participatif à un maximum d'organisations actives sur le territoire communal ; l'enjeu est ainsi d'atteindre et d'intéresser tout le monde, les plus jeunes et les nouveaux venus, à ces politiques qui les touchent de près et dans lesquelles elles peuvent réellement peser.

5. LA PARTICIPATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Et si la participation en matière de coopération commençait avec le personnel communal ? Que la solidarité internationale et en particulier le projet communal de partenariat, devienne une véritable culture d'entreprise au sein de la commune et soit appropriée par les membres du personnel communal ? Des cas existent, où l'on constate une véritable implication et participation, et une motivation qui fait tache d'huile au sein des différents services. Car les employé-es sont aussi, bien sûr, des citoyen·nes !



2.

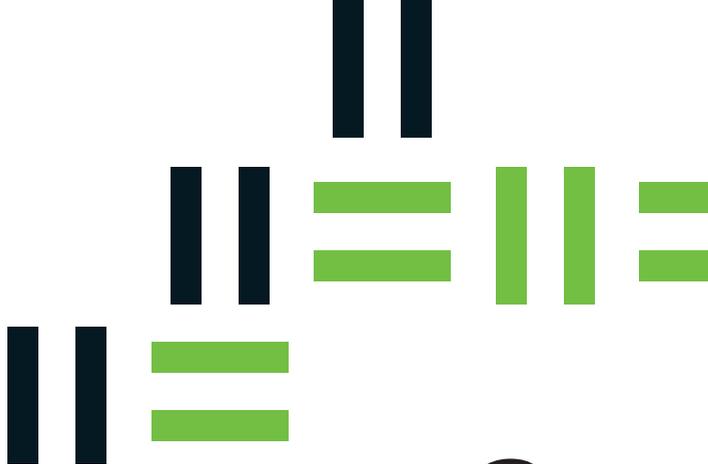
Fixer des objectifs

L'accord de majorité ou la déclaration de politique communale doit intégrer les grands axes d'action de la politique communale de solidarité Internationale.

Une **note d'orientation politique spécifique à la solidarité internationale** garde quant à elle tout son sens, car :

- > Elle est plus précise et plus détaillée que la déclaration de politique générale ou l'accord de majorité ;
- > Elle mentionne les objectifs opérationnels, ce qui permettra de réaliser un bilan en fin de mandature ;
- > Elle peut faire l'objet d'un travail participatif avec le Conseil consultatif et les employé-es concerné-es dans la commune ;
- > Cette note, une fois approuvée par le Conseil communal, constitue un bon appui pour le travail durant la mandature ;
- > Elle peut être exigée par certains pouvoirs subsidiaires.

Il s'agit tout simplement de se donner des objectifs concrets et réalistes, et de définir une stratégie pour les atteindre.



3.

Des moyens suffisants

A. MOBILISER UN BUDGET

L'affectation d'un budget significatif à la solidarité internationale est un outil nécessaire pour soutenir des actions efficaces. À chaque commune de se fixer un objectif en fonction de ses moyens : soit un pourcentage du budget annuel (par exemple 0,7%, le pourcentage symbolique que les États de l'OCDE se sont fixés comme objectif à affecter à l'aide au développement), soit un montant correspondant à X€ par habitant de la commune.

En tout état de cause, de nombreuses pistes existent qui permettent de mobiliser un budget raisonnable au service de la solidarité internationale, tant en interne qu'en externe. Relevons-en deux :

1. Budget propre de la commune :

- > Budget directement affecté à la compétence «Solidarité internationale»;
- > Lignes budgétaires spécifiques au sein d'autres compétences : éducation, participation, vie associative, cohésion sociale...

2. Budgets spécifiques mis à disposition des communes par les institutions supra-communales et plus généralement publiques :

- > Programme fédéral de coopération internationale communale (DGD), conçu et mis en œuvre par les Associations régionales de villes et communes (UVCW, Brulocalis);
- > Programmes régionaux (appels à projets de WBI pour l'éducation à la citoyenneté mondiale et pour des partenariats pour le développement durable);
- > Programmes européens.

B. MOBILISER DES RESSOURCES HUMAINES

Si les ressources humaines de la commune le permettent, l'affectation de temps de travail d'un-e employé-e communal-e à la solidarité internationale dynamisera la mise en œuvre de cette politique, de même qu'elle pourra servir de support à l'organisation d'un espace participatif.

La mission de ces personnes, plus que de mettre en œuvre l'ensemble de la politique de solidarité internationale, sera de coordonner les efforts entre toutes les parties potentiellement concernées, citoyennes, associatives et communales, dans un souci de transversalité.

Ainsi, elle peut par exemple :

- > Favoriser la constitution d'une cellule transversale au sein de l'administration communale, sur une base de motivation, dont les participant-es prendront une part du travail en charge, participeront à l'une ou l'autre mission... ce qui facilite aussi la pérennisation du projet;
- > Faire appel à différentes compétences communales (équipe des contrats de quartier, travail avec le centre culturel ou une maison de quartier, expert-e des travaux publics...).

Etant donné la nécessaire collaboration avec les forces citoyennes de la commune, il est important que l'employé-e communal-e soit disponible pour rencontrer les associations et riverain-es et construire ensemble les projets.

Les Associations de villes et communes (UCVW, Brulocalis) proposent un appui-conseil et des formations *ad hoc* aux communes investies dans le Programme de CIC¹², de même que le secteur associatif spécialisé (organisations telles que Iteco¹³ ou le CNCD-11.11.11).

¹² <https://brulocalis.brussels/fr/matieres/europe-international-cooperation/cooperation-internationale-communale-au-developpement/programme-de-cooperation-internationale-communale-cic-20212-2026> et <https://www.uvcw.be/international/actus/art-4940>

¹³ www.iteco.be

C. COMMUNIQUER VERS LES HABITANTS

La commune mène une politique de solidarité internationale riche et dynamique : il ne lui manque qu'à le faire savoir !

Des témoignages, explications, photos, rapports de visites internationales... trouveront une place privilégiée :

- > Sur le site internet de la commune ;
- > Au sein du journal communal ;
- > Dans les outils de communication adressés aux membres de l'administration locale et du Conseil communal ;
- > Ainsi que dans des actions spécifiques d'information.

Ces canaux d'information participent dès lors également, à leur manière, à une première sensibilisation du grand public à la solidarité internationale. L'UVCW et Brulocalis ont aussi à cœur de relayer plus largement, à un niveau supra-local, ces initiatives communales via leurs propres médias.

D. METTRE À DISPOSITION DES LIEUX D'ÉCHANGE

Un lieu pour se réunir et débattre, pour mettre en synergie les acteurs communaux de solidarité internationale : voilà, entre autres, à quels objectifs peuvent concourir une Maison du monde, des associations, de la citoyenneté, de la participation ou encore de la solidarité.

Ce local communal peut faire office de :

- > Local de réunion pour des associations dépourvues de locaux propres ;
- > Lieu privilégié d'organisation d'événements, d'expositions, d'animations, de conférences, etc. ;
- > Lieu de mise en commun des idées et des initiatives, notamment via un système de communication interne et une gestion partagée ;
- > Local de stockage pour les produits 11.11.11, le temps de la campagne annuelle.

À défaut d'un bâtiment exclusivement réservé à cet effet, il peut aussi s'agir du centre culturel, d'un local communal tel qu'une école. La mise à disposition de locaux peut jouer un rôle très important pour faciliter la participation et l'engagement des citoyen-nés, par le confort et les facilités qu'elle procure.

E. SOLIRIS.BRUSSELS : LA PLATEFORME DE SOUTIEN AUX ACTEUR·TRICES BRUXELLOIS·ES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Soliris.brussels fédère et mutualise les initiatives en matière de solidarité internationale des communes, des acteur·trices bruxellois·es de la coopération – société civile et diasporas – et de Brussels International. Ses actions participent à la promotion et au soutien de la solidarité internationale à Bruxelles, en rassemblant les communes et les associations autour d'objectifs communs de justice sociale, de développement durable et de coopération internationale.

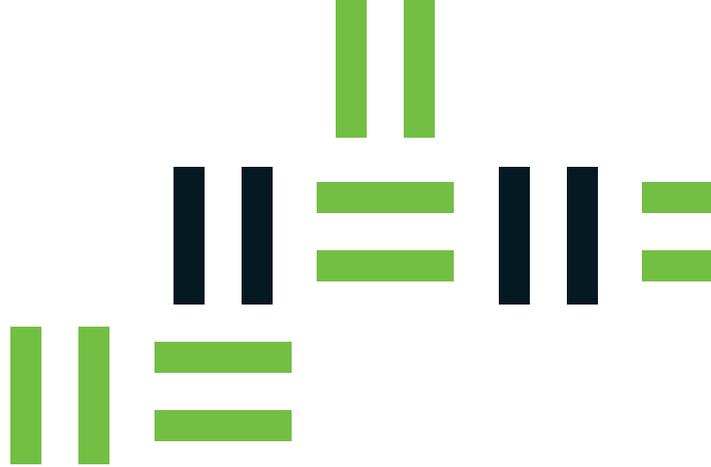
Plateforme bilingue (FR-NL) et multi-acteur·trices, Soliris.brussels est dédiée aux échanges d'informations et de bonnes pratiques, à l'organisation de formations et d'ateliers de réflexion par et pour les acteur·rices de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Elle propose également des événements de réseautage, des pistes de financement, une boîte à outils ainsi qu'un accompagnement spécifique aux agent·es communaux·ales et aux associations bruxelloises, en veillant à favoriser la création de ponts entre ces deux groupes d'acteur·rices.

Depuis 2020, le CNCD-11.11.11 et Echos Communication coordonnent ensemble la plateforme. Un travail en 2 volets pour répondre au mieux aux attentes et besoins des différents publics :

> Volet associatif

Le volet associatif de la plateforme Soliris.brussels réunit des structures de droit belge dont les membres et les activités sont réalisées en lien avec un pays d'origine. Ces associations de fait, réseaux, fondations ou Asbl sont actives à Bruxelles et/ou dans les Suds globaux.

Elles peuvent : interpellier les politiques, sensibiliser les publics et/ou (faire) financer des projets sur le terrain.



Près d'une centaine d'associations bruxelloises composent le réseau, essentiellement actives en Afrique (RDC, Cameroun, Sénégal, Togo, Guinée-Bissau, Guinée, Congo (Brazzaville), Cote d'Ivoire, Ghana, Maroc, Angola, Nigeria, Niger, Tchad, République Centre-Africaine, Ethiopie, Djibouti, Kenya, Bénin, Rwanda, Burundi) ainsi qu'au Laos, Kirghistan, Mongolie, Laos, Philippines ou encore au Brésil.

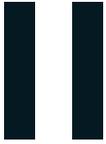
En Belgique, leurs actions peuvent prendre la forme

- > D'actions/de campagnes de sensibilisation ;
- > D'activités d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- > De mise en réseaux ;
- > De plaidoyer politique ;
- > D'activités culturelles ;
- > Etc.

Ces mêmes actions peuvent être mises en place dans les pays du sud, en plus de projets de développement financés par les pouvoirs publics belges (dont des communes).

Elles répondent, à des enjeux de cohésion sociale et de solidarité. En favorisant les échanges interculturels, ces associations contribuent à une meilleure compréhension mutuelle et à la construction d'une société plus inclusive et solidaire.

Soliris.brussels soutient ces associations en offrant des formations et des outils pratiques pour améliorer leur impact. La plateforme facilite également la mise en relation entre les associations et les services communaux, permettant une meilleure coordination des efforts et une utilisation plus efficace des ressources disponibles.



> Volet communal

Le volet communal de la plateforme Soliris.brussels offre au personnel des services de solidarité internationale de communes des espaces d'échanges qui répondent à un besoin de décloisonnement intercommunal pour penser les problématiques partagées par les différentes communes.

Les missions et projets des services de solidarité internationale sont peu connus et ce, par le grand public mais aussi parfois au sein de l'administration communale. Ainsi, les communes font face à différents enjeux auxquels Soliris s'affaire à répondre :

- > Sensibiliser et communiquer sur leurs actions, afin de susciter l'adhésion et l'implication citoyenne ;
- > Décloisonner et échanger avec leurs homologues d'autres communes sur les problématiques et défis transversaux qui les touchent et sur les pistes de solution, grâce à des processus mobilisant l'intelligence collective, en favorisant l'apprentissage entre pair-es et la mise en évidence de pratiques et approches inspirantes ;
- > Mutualiser leurs ressources et favoriser les processus de co-création entre elles afin d'amplifier leur capacité à monter des projets ;
- > Dialoguer et créer des synergies avec les acteur-trices de la société civile.

Ainsi, à travers son programme de formations, workshops, groupes de travaux ou encore événements intercommunaux élaboré sur mesure avec les communes, et avec une volonté de favoriser des ponts entre les deux volets de la plateforme, Soliris permet la création de ces espaces d'échanges, de réflexion, de rencontre et d'émergence de nouvelles idées et perspectives en matière de solidarité internationale. Ces espaces permettent de croiser les regards, non seulement entre structures (institutionnelles ou associatives), mais surtout entre les individus qui les composent, dans toute leur diversité.

Soliris.brussels organise chaque année la Journée Soliris au Parlement bruxellois. Événement phare du programme, cette journée de rencontre est un espace d'échange et de discussions entre les acteur-rices de la coopération bruxelloise. Objectif : mettre l'avenir des coopérations régionale et communale en débat avec divers-es intervenant-es du milieu associatif et représentants du secteur.

2

LA OÙ LES MIGRANTS SONT DES CITOYENS COMME LES AUTRES

 **COMMUNE
HOSPITALIÈRE**

La Commune Hospitalière est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir et de défendre les droits des migrants et des réfugiés. Elle agit en faveur de leur accueil, de leur intégration sociale et professionnelle, et de leur accès aux services publics. Elle travaille en partenariat avec les administrations locales, nationales et internationales.



Ces fiches, que nous souhaitons pouvoir mettre à jour régulièrement, sont accessibles directement en ligne sur www.cncd.be/guidecommunal

FICHES TECHNIQUES

> **ANNEXE 1. critères de sélection d'un projet de coopération en vue d'un soutien de la commune.** Proposition d'une part de critères d'exclusion et d'autre part de critères de préférence en vue de construire une grille de sélection de projets éligibles aux financements accordés par la commune en matière de solidarité internationale. Les objectifs visés par cette liste sont la qualité des projets, leur cohérence et leur participation à un réel mieux-être dans le partenariat avec les populations concernées.

> **ANNEXE 2. Les modalités concrètes d'organisation pour un espace participatif.** Proposition de modalités concrètes d'organisation pour un fonctionnement efficace et transparent de l'espace participatif. Ces propositions sont l'examen des expériences diverses au sein des communes. Elles permettent d'apporter des clés d'organisation dans la commune sous réserve des spécificités de chaque entité.

> **ANNEXE 3. Mémoire CNCD-11.11.11 élections 2024.** Les alternatives proposées dans le mémorandum constituent les ingrédients d'un modèle de société basé sur l'ouverture, la justice sociale et le respect des limites planétaires. Les fiches thématiques présentées dans ce mémorandum sont le résultat du travail collectif du CNCD-11-11.11, de ses membres et alliés dans différentes plateformes réunissant la société civile pour construire ensemble un plaidoyer sur chacun de ces thèmes. Elles ne doivent cependant pas être lues séparément les unes des autres, mais ont pour objectif d'inspirer les responsables politiques afin que la législature régionale, fédérale et européenne actuelle soit celle d'un basculement vers la solidarité, du local à l'international.

> **ANNEXE 4. Charte politique du CNCD-11.11.11.** Le CNCD-11.11.11, dans toutes ses actions, se réfère toujours à sa Charte politique. Vous y trouverez les lignes de conduite de la couple.

VOS CONTACTS

au CNCD-11.11.11

CNCD-11.11.11

www.cncd.be
www.cncd.be/communes
quai du Commerce 9 à 1000 Bruxelles
+32 (0)2 250 12 30
communes@cncd.be

LE CNCD-11.11.11 DANS VOTRE RÉGION OU VOTRE PROVINCE

bruxelles@cncd.be / +32 (0)2 250 12 65

brabantwallon@cncd.be / +32 (0)2 250 12 43

hainaut@cncd.be / +32 (0)65 34 02 55
bureau rue d'Havré, 116 à 7000 Mons

liege@cncd.be / +32 (0)4 290 57 00
bureau rue du Beau-Mur, 50 à 4030 Liège

luxembourg@cncd.be / +32 (0)61 39 15 00
bureau rue Lucien Burnotte, 47 à 6840 Neufchâteau

namur@cncd.be / +32 (0)81 39 17 10
bureau rue Nanon, 98 à 5000 Namur

CONTACTS UTILES

Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) www.uvcw.be / +32 (0)81 24 06 35
(Espace international) / rue de l'Étoile 14 à 5000 Namur

Brulocalis www.brulocalis.be / +32 (0)2 238 51 64 (International)
rue Royale 168 à 1000 Bruxelles

Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD)
<https://diplomatie.belgium.be> / +32 (0)2 501 81 11
rue des Petits Carmes 15 à 1000 Bruxelles

Wallonie-Bruxelles International (WBI)
www.wbi.be / +32 (0)2 421 82 11 / place Saintelette 2 à 1080 Bruxelles

Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée
Micheline Assumani +32 (0)2 421.87.36 / m.assumanilugolo@wbi.be
Emerha Boyenge +32 (0)2 421.83.07 / e.boyenge@wbi.be
Naguy Kimareki +32 (0)2 421.82.76 / n.kimareki@wbi.be

Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI)
www.cwbci.be / +32 (0)2 421 85 11
quai du Commerce 9 à 1000 Bruxelles

Union Européenne : Europeaid
www.europeaid.eu

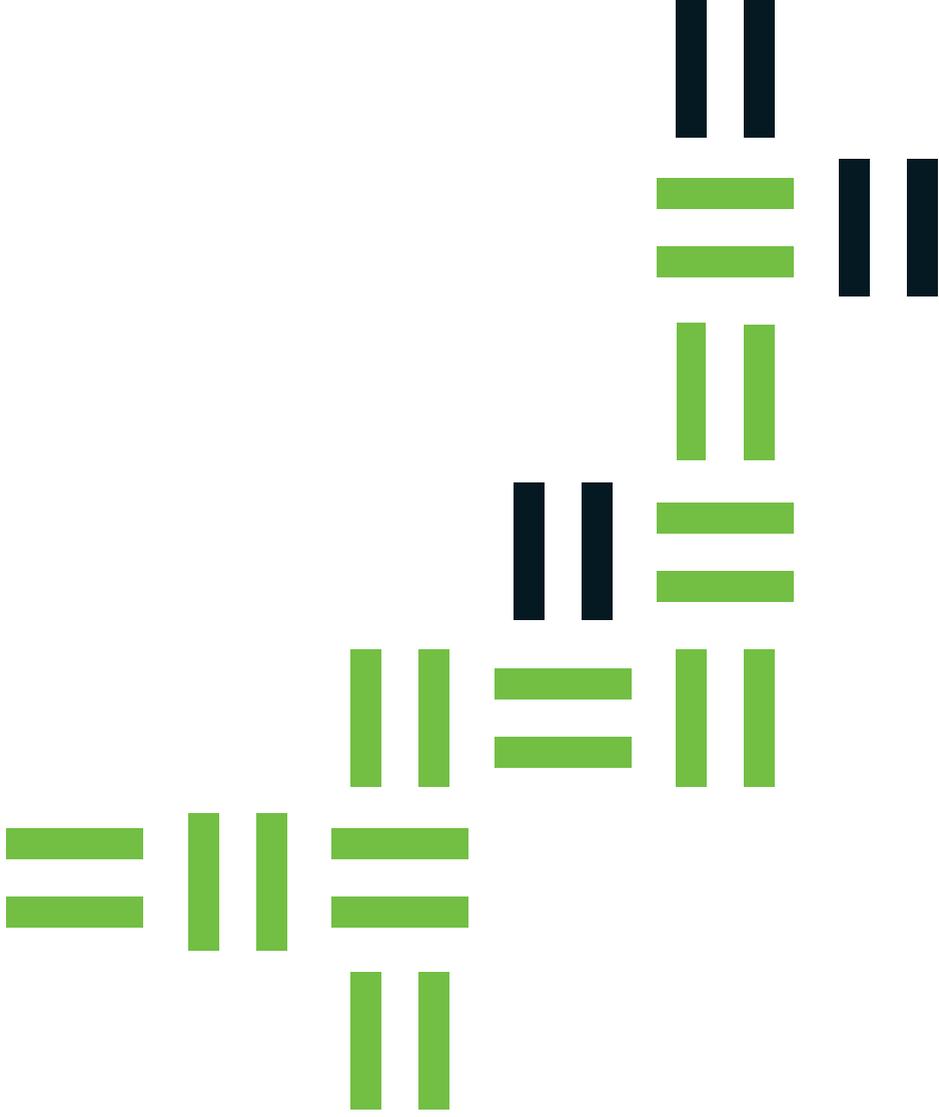
Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers (CIRÉ)
www.cire.be/ / +32 (0)2 629 77 10
rue du Vivier 80/82 à 1050 Bruxelles

BE-GLOBAL (programme fédéral de sensibilisation aux Relations Nord-Sud)
www.beglobal.enabel.be / +32 (0)2 505 18 23 / rue Haute 147 à 1000 Bruxelles

Communes hospitalières
www.cncd.be/Communes-hospitalieres-mouvement-ampleur

Acodev
www.acodev.be / +32 (0)2 219 88 55 / quai du Commerce 9 à 1000 Bruxelles

Coupole flamande 11.11.11
www.11.be / +32 (0)2 536 11 11 /rue de la Linière 11 à 1060 Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie - Bruxelles
International.be



Belgique
partenaire du développement

éditeur responsable :
Arnaud Zacharie / 9 quai du Commerce à 1000 Bruxelles

